

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

DELIBERATION N° : 20160712_4

OBJET : Construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

20 JUL. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 27
Procuration : 6
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

L'élue déléguée
Inelda BAUSSILLON



L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-sept heures vingt huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel - YEBO Henri Claude - LEBON Jean Daniel - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
LEBRETON Blanche représentée par MUSSARD Rose Andrée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par LEBON Jean Daniel
GUEZELLO Alin représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

Absents

KERBIDI Gérald - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Raymonde VIENNE, 14ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 12 juillet 2016



DÉLIBÉRATION N° : 20160712_4

OBJET :

**Construction d'un
bassin d'apprentissage
de natation à Jean
Petit
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La Commune dispose à ce jour d'un centre nautique rénové situé en centre ville, qui affiche un taux élevé de fréquentation tant au niveau des particuliers que du club de natation de Saint-Joseph (CNSJ) ou encore des structures d'enseignement (écoles, collèges et lycées). Elle dispose également en zone littorale d'un bassin de baignade d'eau de mer. Toutefois, ces infrastructures sont insuffisantes pour amener la quasi-totalité d'une classe d'âge à l'apprentissage de la natation. Pour pallier ce problème, il est projeté la réalisation d'un bassin d'apprentissage de la natation dans le quartier de Jean Petit.

Ce projet rejoint les orientations du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) 2016, qui a notamment pour objectif de pallier le manque d'équipement sportif dans les zones rurales.

Le Plan de Relance Régional (PRR) de La Réunion accompagne également les communes dans leur programme d'investissement, précisément pour la construction d'équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional.

La construction du bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit peut donc être soutenue financièrement par la Région au titre du PRR et par l'État au titre du CNDS.

I Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet

La création du bassin à Jean Petit permettrait d'augmenter l'accès à la natation de toute une classe d'âge. A l'instar de bassins prévus sur deux autres quartiers des hauts de Saint-Joseph (3 bassins seront ainsi créés), il doit permettre l'accès d'un plus grand nombre d'habitants du sud à l'apprentissage de la natation.

L'objectif est de permettre à l'ensemble de la population, et particulièrement aux jeunes scolaires de disposer de bassins de natation et de pratique d'activités, en réduisant les inégalités en terme d'accès aux équipements par rapport aux populations des zones urbaines. Un planning permettra d'optimiser l'utilisation du bassin de manière à offrir un équipement sportif à la portée de tous.

B) Conditions de réalisation

- Les caractéristiques du bassin à créer seront les suivantes :

Envoyé en préfecture le 20/07/2016
Reçu en préfecture le 20/07/2016
Affiché le 
ID : 974-219740123-20160712-DCM20160712_4-DE

Le bassin proposera une zone rectangulaire permettant d'accueillir des personnes lors de séances d'apprentissage ou d'activités. Cette partie, d'environ 120 m² (plan d'eau) devra respecter une longueur de 15 mètres et une largeur de 8 mètres.

- Un équipement économe en énergie

Il a été demandé aux concepteurs d'étudier le recours aux énergies renouvelables et à toute technologie permettant d'atteindre cet objectif d'une consommation conventionnelle d'énergie tendant vers les exigences prévues par la RTAA DOM 2012. La proposition retenue est le chauffage du bassin à l'aide d'un système de chauffage solaire couplé à une pompe à chaleur. Ce procédé permettra de maintenir la température de l'eau dans une zone de température confortable pour les utilisateurs.

- Un équipement misant sur le confort d'utilisation

L'équipement est situé dans une zone d'habitations. L'attention des concepteurs est attirée sur l'importance que revêt le traitement acoustique des locaux, notamment de l'espace zone bassin. Les solutions architecturales et les matériaux utilisés devront favoriser les qualités acoustiques du lieu.

La construction du bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit est réalisée en partie en régie municipale et par ailleurs en entreprises externes.

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet

Le bilan de l'opération est présenté en 2 parties, la première présentant les coûts des travaux réalisés en régie municipale et la deuxième présentant les coûts des prestations externalisées, éligibles à des demandes de subvention.

PRESTATIONS REALISEES EN REGIE MUNICIPALE		
Postes	Construction d'un bassin d'apprentissage à Jean Petit	Sous-total HT
Travaux en régie	VRD – Gros œuvre – charpente couverture – menuiserie bois – revêtements durs – peinture – faux plafond – Electricité – plomberie	398 089,06
Sous-total travaux en régie en € HT		398 089,06
TVA (8,5%)		33 837,57
Sous-total travaux en régie € TTC		431 926,63

PRESTATIONS EXTERNALISEES		
Postes	Construction d'un bassin d'apprentissage à Jean Petit	Sous-total HT
Travaux en entreprises extérieures	Lot 1 : Etanchéité	32 400,00
	Lot 2 : Menuiserie aluminium	25 960,00
	Lot 3 : Ventilation solaire	14 800,00
	Lot 4 : Traitement de bassin	124 205,00
	Lot 5 : Eau chaude solaire	25 430,00
Acquisition ville	Appareil élévateur de type PMR	8 000,00
Sous-total HT (dépenses éligibles)		230 795,00
TVA (8,5%)		19 617,58
Sous-total TTC		250 412,58

COÛT TOTAL DE L'OPERATION HT 628 884,06
COÛT TOTAL DE L'OPERATION (y compris travaux en régie) TTC 682 339,21

PLAN DE FINANCEMENT
(prestations éligibles au cadre d'intervention PRR et
CNDS)

Envoyé en préfecture le 20/07/2016

Reçu en préfecture le 20/07/2016

Publié le

ID : 974-219740123-20160712-DCM20160712_4-DE

Montant de l'opération en (HT)	230 795,00 €
Région Réunion (60%)	138 477,00 €
CNDS (20%)	46 159,00 €
Commune de Saint-Joseph (20%)	46 159,00 €
Commune de Saint-Joseph TVA (8,5%)	19 617,58 €
Montant de l'opération en TTC	250 412,58 €

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

20 JUL. 2016

Pour extrait certifié conforme,
L'élue déléguée
Inelda BAUSSILLON

